

SASU FULMES

Agence COSMETICAR CAEN-EST
15 Lotissement LE LIEU DROULIN
14340 CAMBREMER
Siret : 98292332800016
N° TVA : FR66982923328
Capital : 3000 €
☎06 23 57 34 90
<https://www.cosmeticar.fr>



Facture n° : F628-2026-25
Réfère au devis n° : 125041

Date : 25/02/2026

Adresse d'intervention

MACK LOUIS MOBILE
1 Impasse Pomene
14200 HEROUVILLE ST CLAIR

Adresse de facturation

MACK LOUIS MOBILE
Monsieur MACK Louis
1 Impasse Pomene
14200 HEROUVILLE ST CLAIR

Objet : Intervention cosmeticar

Véhicule	Prestation	Description	Prix HT	Quantité	TVA	Prix TTC
Intervention n°119168 (25/02/2026 15:00)						
MERCEDES CLASSE C V GS426TB	LAVAGE EXPRESS COMPLET	Lavage carrosserie Nettoyage jantes et vitres Aspiration habitacle et coffre Dépoussiérage des plastiques intérieurs	60.00 €	1.00	20.00%	72.00 €
				TOTAL HT		60.00 €
				TVA		12.00 €
				TOTAL TTC		72.00 €

Informations sur le paiement:

Numéro client : 60861

Règlement par : Virement
Echéance : 30/03/2026
IBAN : FR7616606380118489183631675
BIC : AGRIFRPP866



CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS DE SERVICES

ARTICLE 1 - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Prestations de services s'appliquent, sans restriction ni réserve à tout achat des services de lavage automobile intérieur et extérieur, ainsi que toute prestation annexe (« Les Services ») proposés par « l'agence COSMETICAR » (« Le Prestataire ») à ses Clients (« Les Clients ou le Client »).

Les caractéristiques principales des Services sont présentées sur le catalogue du Prestataire.

Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande. Le choix et l'achat d'un Service est de la seule responsabilité du Client.

Ces conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles applicables pour d'autres circuits de commercialisation des Services ou sur Internet.

Ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client préalablement à la conclusion du contrat de fourniture des Services et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Ventes et les avoir acceptées avant la conclusion du contrat de fourniture des Services. La validation de la commande de Services par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur au jour de la conclusion du contrat.

ARTICLE 2 - COMMANDES

Le Client sélectionne les Services qu'il désire commander après avoir vérifié l'exactitude sa Commande.

La vente de Services ne sera considérée comme définitive qu'après l'envoi au Client de la confirmation de l'acceptation de la commande par le Prestataire et de l'encaissement éventuel de l'acompte mentionné dans le Devis établi par le Prestataire et accepté par le Client par courrier électronique, courrier postal et remise en mains propres.

Les devis établis par le Prestataire sont valables pendant une durée de 30 jours à compter de leur émission.

Le Prestataire se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

En cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation par le Prestataire, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, une somme correspondant à 40% du montant total des Services commandés sera acquise au Prestataire et facturée au Client, à titre de dommages et intérêts, en réparation du préjudice ainsi subi. Si un acompte avait été versé à la commande, il sera de plein droit acquis au Prestataire et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

ARTICLE 3 - TARIFS

Les Services proposés par le Prestataire sont fournis aux tarifs en vigueur sur le catalogue tarif du Prestataire selon le devis établi par le Prestataire, lors de l'enregistrement de la commande par le Prestataire. Les prix sont exprimés en Euros, HT et TTC.

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiquée sur le catalogue tarif du Prestataire, celui-ci se réservant le droit, hors cette période de validité, de modifier les prix à tout moment.

Une facture est établie par le Prestataire et remise au Client lors de la fourniture des Services commandés.

ARTICLE 4 - CONDITIONS DE PAIEMENT

Sauf conditions particulières définies avec le Client, le prix est payable comptant, en totalité au jour de la fourniture des Services commandés dans les conditions définies à l'article « Fourniture des Services » ci-après et comme indiqué sur la facture remise au Client, par voie de paiement sécurisé :

- Par cartes bancaires : Visa, MasterCard, American Express ;
- Par chèque bancaire,
- Par espèces,
- Par virement bancaire.

En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine. La mise à l'encaissement du chèque est réalisée à réception.

En fonction du montant des Services commandés, le règlement d'un acompte peut être exigé par le prestataire lors de la passation de la commande par le Client.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif et total des sommes dues par le Prestataire.

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà des délais ci-dessus fixés, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal, majoré des frais d'expédition, figurant sur ladite facture, seront acquises automatiquement et de plein droit au Prestataire, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable.

En outre, tout retard de paiement entraîne de plein droit l'application, par facture, d'une indemnité forfaitaire de quarante (40) Euros, sans préjudice des pénalités de retard.

Le retard de paiement entraînera également l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Prestataire serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

En outre, le Prestataire se réserve le droit, en cas de non respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la fourniture des autres Services commandés par le Client et/ou de suspendre l'exécution de ses obligations.

ARTICLE 5 - FOURNITURE DE SERVICES

Les Services commandés par le Client qui comprennent les prestations de lavage automobile et toute prestation accessoire, seront fournis selon les modalités définies dans le devis.

Le devis a pour objet de préciser la nature des Services, leurs caractéristiques et la quantité demandée, ainsi que le lieu de localisation (mentionné comme étant l'adresse de livraison) et la date indicative des prestations.

Le Prestataire s'engage à faire ses meilleurs efforts pour fournir les Services commandés par le Client dans le cadre d'une obligation de moyens et dans les délais ci-dessus précisés. Toutefois, ces délais sont communiqués à titre indicatif.

Exclusivement au profit du Client non-professionnel (consommateur), si les Services commandés n'ont pas été fournis dans un délai d'un mois après la date indicative ci-dessus précisée, pour toute autre cause que la force majeure ou le fait du Client, la vente pourra être résolue à la demande écrite du Client dans les conditions prévues aux articles L 216- 2 L 216-3 et L241-4 du Code de la consommation. Les sommes versées par le Client lui seront alors restituées au plus tard dans les quatorze jours qui suivent la date de dénonciation du contrat, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue.

ARTICLE 6 - RESPONSABILITÉ DU PRESTATAIRE - GARANTIE - ASSURANCE

Le Prestataire garantit, conformément aux dispositions légales, le Client, contre tout défaut de conformité ou vice caché, provenant d'un défaut de réalisation des Services commandés.

A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le Client lors de la fourniture des Services, ceux-ci seront réputés conformes à la commande, en quantité et qualité.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer le Prestataire, par écrit, de l'existence des vices ou défauts de conformité dans un délai maximum de deux jours ouvrés à compter de la fourniture des Services.

Le Prestataire rectifiera les Prestations jugées défectueuses dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 30 jours suivant la constatation par le Prestataire du défaut ou du vice.

Les Services sont conformes à la réglementation en vigueur en France.

Le Prestataire déclare être titulaire d'une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la mise en jeu de sa responsabilité délictuelle ou contractuelle susceptible d'être engagée dans le cadre des Prestations de services réalisées.

ARTICLE 7 - DROIT APPLICABLE - LANGUE

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent entre le Prestataire et le Client sont régies par et soumises au droit français.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française.

Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 8 - LITIGES - ATTRIBUTION DE JURIDICTION - CLIENT PROFESSIONNEL :

Tous différends entre le Prestataire et un client professionnel qu'ils soient relatifs à la formation, la validité, l'interprétation, l'exécution, la résolution ou la résiliation du contrat issu des présentes conditions générales et quant à ses suites, le Tribunal de commerce du lieu du siège social du Prestataire sera seul compétent, sous réserve des litiges qui, en raison de leur nature, devront être portés devant le Tribunal Judiciaire du lieu du siège social du Prestataire.

- CLIENT NON-PROFESSIONNEL :

Tous différends entre le Prestataire et le Client non-professionnel auxquels les opérations de Fourniture de Services conclues en application des présentes conditions générales pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résolution, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Le Client non-professionnel est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (C. consom. art. L 612-1) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

ARTICLE 9 - INFORMATION PRÉCONTRACTUELLE - ACCEPTATION DU CLIENT

Le fait pour une personne physique (ou morale), d'effectuer un achat immédiat ou de commander un Service emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Prestations de service et obligation au paiement des Services commandés, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Prestataire.

Le Client non-professionnel reconnaît avoir eu communication, préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat, d'une manière claire et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Prestations de services et de toutes les informations listées à l'article L.111-1 du Code de la consommation et notamment les informations suivantes :

1° Les caractéristiques essentielles du service,

2° Le prix ou tout autre avantage procuré au lieu ou en complément du paiement d'un prix en application des articles L. 112-1 à L. 112-4 ;

3° En l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel le professionnel s'engage à délivrer le bien ou à exécuter le service ;

4° Les informations relatives à l'identité du professionnel, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques et à ses activités, pour autant qu'elles ne ressortent pas du contexte ;

5° L'existence et les modalités de mise en oeuvre des garanties légales, notamment la garantie légale de conformité et la garantie légale des vices cachés, et des éventuelles garanties commerciales, ainsi que, le cas échéant, du service après-vente et les informations afférentes aux autres conditions contractuelles ;

6° La possibilité de recourir à un médiateur de la consommation dans les conditions prévues au titre Ier du livre VI du code de la consommation.

ARTICLE 10 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, il est rappelé que les données nominatives demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des devis, bons d'intervention et factures, notamment.

Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires du Prestataire chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes.

Le traitement des informations communiquées répond aux exigences légales en matière de protection des données personnelles, le système d'information utilisé assurant une protection optimale de ces données.

Le Client dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification, d'opposition de portabilité et de limitation du traitement s'agissant des informations le concernant.

Ce droit peut être exercé dans les conditions et selon les modalités définies sur le Site.

ARTICLE 11 - IMPRÉVISION

En cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat, conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, la Partie qui n'a pas accepté d'assumer un risque d'exécution excessivement onéreuse peut demander une renégociation du contrat à son cocontractant.

ARTICLE 12 - FORCE MAJEURE

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

ARTICLE 13 - DROIT APPLICABLE - LANGUE

Les présentes Conditions Générales de Prestations de services et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.